



Bulletin d'informations

Trier c'est naturel !

AIDE AU TRI EN MAIRIE

Le tri sélectif des déchets est-il entré dans votre foyer ? Si oui, ce qui suit est pour vous !

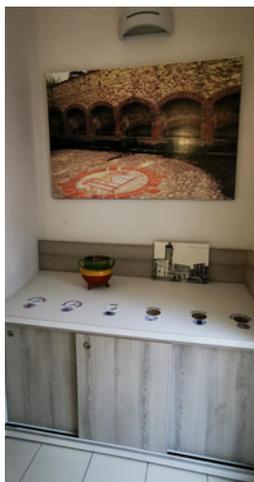
Le recyclage à proximité est enfin possible.

Si ce n'est pas encore le cas, il n'y a plus aucune raison de ne pas s'y mettre, votre Municipalité veut vous y aider.

Six bacs de récupération d'objets recyclables ont été installés dans le hall de la mairie. Leur objectif est de faciliter le tri de ces objets usuels aux habitants soucieux de leur environnement.

Ampoules, piles, bouchons de liège, bouchons en plastique, cartouches d'imprimantes, vieux téléphones portables : un bac est prévu pour chacune de ces catégories d'objets. Les différents éléments ainsi triés seront redirigés par les services municipaux vers les filières de recyclage adaptées. N'hésitez plus, le tri sélectif c'est facile !

Juste une question d'habitude !



CANICROTTES

Chose promise, chose due..... Ils sont enfin arrivés ! **Quatre canicrottes** ont été installés sur notre commune à titre expérimental. L'utilisation qui en sera faite par les habitants justifiera (ou pas...) de nouvelles installations. Les sacs contenus dans les distributeurs servent à ramasser les déjections du chien. Il est bien sûr impératif de jeter le sac, après l'avoir noué, dans la poubelle verte qui se trouve à proximité. Merci à tous de suivre ces quelques règles.

Où sont-ils ?

Vous en trouverez un à Nyls sur l'aire de loisirs.

Les autres sont situés à Pontzeilla : un à l'entrée du square Guy Malé, un à l'entrée du parc de la mairie, un derrière les hangars municipaux sur la voie piétonne débouchant sur le lotissement Pontiliano.



POUBELLES INDIVIDUELLES

Dans un souci de salubrité, d'esthétique et de respect envers le voisinage, les poubelles individuelles ne doivent pas rester sur la voie publique en dehors des jours de ramassage. Nous sommes dans un pays de tramontane : ce sont les autres qui récupèrent les ordures disséminées par le vent. Soyez des citoyens responsables et respectueux !

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.



Le mot du Maire

Chers administrés,

L'équipe municipale a souhaité au travers de ce numéro spécial vous donner toutes les informations concernant les déchets que chacun d'entre nous, que chaque ménage génère. Comment les trier, quel mode de ramassage, où trouver les points de collecte, ...

Bien que la compétence relève aujourd'hui de Perpignan Méditerranée Métropole, le Maire est votre interlocuteur au quotidien. Devant le nombre important de comportements inappropriés, nous nous permettons de faire quelques rappels. J'en profite pour remercier les habitants qui en nombre ont reconnu l'impact positif de la suppression des bacs individuels au coeur de ville (propreté, sécurité, gêne olfactive...) même si ce changement a forcément fait quelques mécontents.

Pour répondre aux attentes de ces derniers, nous étudierons avec les services de PMM l'aménagement de colonnes enterrées plus discrètes et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

A l'inverse, que les personnes qui par commodité souhaiteraient utiliser les colonnes d'apport volontaire, comme plusieurs d'entre vous nous l'ont demandé (ne possédant pas de jardin ou garage), n'hésitent pas à nous contacter.

L'optimisation du tri des déchets est un enjeu majeur des années à venir, chacun doit y participer et y contribuer car il en va de l'impact sur notre taxe des ordures ménagères mais aussi et surtout de l'impact sur notre environnement.

Comptant sur votre civisme.

Votre Maire
Franck DADIES



Je trie mes déchets



Ce n'est pas si compliqué !

EMBALLAGES & PAPIERS

Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !

EXEMPLES D'EMBALLAGES A TRIER



EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, barquettes, poches, pots, boîtes, blisters et tous les films

EN CARTON ET PAPIER

Briques, cartonnets, magazines, emballages en carton

EN MÉTAL ET ALUMINIUM

Barquettes, boîtes, capsules, bougies chauffe plat, bouchons couronnes, bouchons à collerette, couvercles, capsules de café, opercules. Plaquettes vides de médicaments, tubes de crème, emballages en métal même les petits.

DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC



LES INTERDITS



Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres
Les sacs de poubelle noirs, vides ou pleins

CONTENANTS VERRE

EXEMPLES DE CONTENANTS A TRIER



POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

AUTRES

EXEMPLES DE DÉCHETS A JETER



Vaisselle en verre ou porcelaine, jouets et objets cassés, litière, pansements, rasoirs jetables, lingettes.
Restes alimentaires (si vous ne pouvez pas composter)

REFUS DE TRI, LA FILIÈRE ALERTE !

Le SYDETOM66 et les services de valorisation des déchets de Perpignan Méditerranée Métropole alertent sur la forte augmentation du refus de tri qui met en péril le bon fonctionnement du centre de tri avec de nombreux arrêts de la chaîne et une usure prématurée des machines. Les poubelles et conteneurs jaunes sont très souvent souillés par des objets et encombrants, des sacs d'ordures ménagères et des emballages emboîtés les uns dans les autres. Il est important environnementalement et économiquement de réduire ce taux de refus en évitant les erreurs de tri.



Collecte de vêtements

Faites un geste écologique et solidaire en triant vos armoires !

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie solidaire.

Vous pouvez déposer dans les conteneurs de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 30 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour qu'ils ne se salissent pas, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler le numéro indiqué sur la borne (celle-ci sera vidée rapidement).



Pas de recyclage matière possible pour les K-way, les cirés, les chaussures, la petite maroquinerie et les jouets. Ils doivent être en bon état ou facilement réparables.

Collecte des encombrants et déchets verts

La collecte des encombrants et des déchets verts est gérée par la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Elle a lieu une ou plusieurs fois par mois. Elle permet aux usagers de se débarrasser des déchets verts ou gros matériels qu'ils ne peuvent pas transporter par leurs propres moyens à la déchetterie.

ENCOMBRANTS

Ce sont les électroménagers, mobiliers, matelas, portails, tables, fauteuils...

- **Collecte chaque 3ème vendredi du mois**
- **Les inscriptions** devront être effectuées **1 semaine avant**. Dans le cas contraire, la collecte ne pourra pas être programmée et vos encombrants ne seront pas collectés.
- **Les objets interdits** : carreaux, carrelage, vitre, miroir, gravats et ciments, pots et bidons de peinture, les déchets de chantier (placo, lino...), les déchets de voiture (pneus, roues, batteries), bonbonnes de gaz, médicaments, ordures ménagères, déchets verts.

→ Comment s'inscrire ?

En mairie : en vous présentant à l'accueil ou en appelant le 04 68 53 06 70, **une semaine avant la date de collecte**.

DÉCHETS VERTS

Les déchets verts ne doivent pas être mis-en vrac sur la chaussée.

Ils seront collectés uniquement si :

- Les branchages sont **liés en fagots** - **Quantité limitée à 1m3 par collecte**
- **Dans des sacs ou composites à vider** (qui seront immédiatement restitués) pour un poids **maximum de 25kg** par collecte.



Collecte qui varie tous les 15 jours.

Les inscriptions devront être effectuées une semaine avant. Dans le cas contraire, la collecte ne pourra pas être programmée et vos déchets verts ne seront pas collectés.

→ Comment s'inscrire ?

En mairie : en vous présentant à l'accueil ou en appelant le 04 68 53 06 70, **une semaine avant la date de collecte**.

Déchèterie

Pour tous les encombrants, gravats, déchets spéciaux, déchets verts... Dix déchèteries intercommunales sont à votre disposition sur tout le territoire (Perpignan, Canet-en-Roussillon, Saint-Estève, Canohès, Villeneuve de la Raho, Le Soler, Saint-Hippolyte, Le Barcarès, Torreilles-Salanque et Rivesaltes). A l'issue d'une démarche de rénovation et de modernisation de l'ensemble de ces équipements, l'ensemble du service des déchèteries a reçu les certifications Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14 001) et Sécurité (OHSAS 18 001). Munies pour la plupart de pont à bascule afin de peser les apports, les déchèteries intercommunales sont accessibles à l'aide d'un badge magnétique.



COMMENT ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES ?

Tous les particuliers et professionnels domiciliés sur l'une des communes membres de Perpignan Méditerranée et munis de leur badge ont la possibilité de déposer leurs déchets dans la déchèterie communautaire de leur choix.

OÙ OBTENIR VOTRE BADGE ?

Dans la mairie de votre village ou en vous connectant sur le site :

<https://perpignanmediterranee-decheterie.com/pmca/identification/creation/particulier>

Il vous sera demandé de remplir un formulaire et de présenter un justificatif d'identité et de domicile.

La démarche est gratuite pour la 1ère obtention du badge. Elle est payante (15€) pour un renouvellement de badge (perte, casse ou vol).

UN DÉPÔT GRATUIT JUSQU'A 1 200 KG DE DÉCHETS PAR TRIMESTRE

Dans les sites dotés de pont-bascule :

- Canet-en-roussillon
- Canohès
- Le Barcarès
- Perpignan
- Saint-Estève
- Rivesaltes
- Torreilles Salanque



Les véhicules des usagers sont pesés en entrée et en sortie. Les apports des professionnels sont facturés dès le premier kilo réceptionné (tarif variable selon le type de déchets, de 25 euros la tonne pour les gravats à 150 euros la tonne pour le tout-venant non trié). Les déchets verts ne sont pas pris en compte dans ce quota.

Horaires de la déchèterie de Canohès :

- Lundi au Samedi : 8h30-11h50 et 14h-17h30
- Dimanche et jours fériés : 8h-11h45

Horaires de la déchèterie de Villeneuve de la Raho :

- Lundi au Samedi : 8h30-12h00 et 14h-17h30
- Fermé le dimanche et jours fériés

Horaires de la déchèterie de Le Soler :

- Lundi au Samedi : 8h30-12h00 et 14h-17h30
- Fermé le dimanche et jours fériés

La déchetterie de Perpignan quant à elle, est ouverte tous les dimanches après-midi.

Adresse :

Voie Communale 108, Lieu dit "Les Estanyols",
66680 Canohès
Tél. 04 68 56 98 88

Adresse :

Lieu dit "Les Sallèses" RD 08,
66180 Villeneuve de la Raho
Tél. 04 68 08 64 56

Adresse :

Lieu dit "Le petit Ribéral"
Route de Pézilla
66270 LE SOLER
Tél. 04 68 08 09 36

Composteur

La commune propose aux habitants de Ponteilla-Nyls qui disposent d'un extérieur de s'équiper de composteur. Le compostage est un moyen de réduire ses déchets à la source, produisant par un processus naturel un bon fertilisant pour le jardin. Il est possible de s'en procurer un gratuitement auprès de la Mairie.



Dépôts sauvages

Ils sont punis d'une contravention de 5ème classe 1500€ d'amende (Article R-635-8 du code pénal). La lutte contre les décharges sauvages et les dépôts hors colonnes est l'affaire de tous ! C'est la vigilance de chacun qui permettra de mettre fin à ces pollutions de la nature et du village. N'hésitez pas à composer le numéro d'astreinte des élus **06 73 58 81 36** ou la Police Municipale au **07 88 24 81 05** dans le cas où vous constateriez de nouveaux dépôts sauvages.



Éco-gestes

- **Respectez** les jours et horaires des collectes (ordures ménagères, encombrants et déchets verts) et rentrez vos bacs après la collecte.
- **Jetez** vos déchets ménagers dans les contenants appropriés... et non à côté !
- **Déposez** vos encombrants ménagers, polluants et déchets verts à la déchetterie. Ne les abandonnez jamais dans la nature !
- **Utilisez** les corbeilles pour jeter papiers, chewing-gums, mégots, canettes, etc...
- **Ne jetez pas** vos déchets par les fenêtres de la voiture ou de la maison.
- **Éduquez** votre petit animal de compagnie à faire "ses besoins" dans le caniveau et ayez toujours sur vous le petit sac qui permet de ramasser ses déjections.
- **Entretenez** les abords de votre habitation en désherbant régulièrement (sans pesticides) et ne laissez pas déborder la végétation de votre propriété.
- **Respectez** les massifs de fleurs, les espaces verts, les terrains de jeux ainsi que les propriétés privées.
- **Recyclez** les produits réutilisables ou rechargeables (pile rechargeable, sac cabas, chiffon, boîte...).
- **Évitez** les produits suremballés, privilégiez les produits à la coupe et en vrac.
- **Favorisez** les produits avec un écolabel.
- **Buvez** l'eau du robinet, elle produit zéro bouteille donc zéro déchet et coûte moins cher.
- **Utilisez** votre droit de refuser les prospectus, en l'indiquant sur votre boîte aux lettres (vous en recevez en moyenne 40 kg/an). Des stickers sont disponibles en mairie.
- **Réparez**, réutilisez ou donnez (bocaux de verre pour confitures, boîte à chaussure pour rangements, vêtements, mobilier ou électroménager en état...).
- **Récupérez** les eaux pluviales pour l'arrosage du jardin, le lavage de la voiture...
- **Réutilisez** l'eau de lavage ou de cuisson des légumes pour arroser vos plantes.



Compostage Partagé

Pour alléger les poubelles d'ordures ménagères... je trie encore et encore !

Un composteur collectif sur Ponteilla (près des hangars municipaux) et un autre sur Nyls (avant le passage à gué) ont été mis à la disposition des habitants de la Commune.

Les personnes soucieuses d'alléger leur poubelle d'ordures ménagères vont pouvoir venir y déposer tous les résidus secs ou humides qui, une fois décomposés, deviendront un beau compost pour enrichir la terre des plantations.

Mais ces composteurs ne sont pas des poubelles ! Afin qu'ils soient utilisés de la meilleure façon, prendre bien soin de lire les quelques recommandations qui suivent et qui seront affichées près des lieux de compostage.

Jours de passage

Sortir la veille au soir

Tri sélectif (poubelle jaune)

Les mercredis tous les 15 jours

Ordures ménagères (poubelle verte)

Tous les vendredis



Plan des points de collectes

Voir document ci-joint



SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
à destination des habitants

QUE METTRE DANS LE COMPOSTEUR ?

JE COMPOSTE

MATIÈRES HUMIDES/AZOTÉES
ÉPLUCHURES DE TOUTS LES FRUITS (LES AVOCATS ET AGRUMES PEUVENT ÊTRE COMPOSTÉS MAIS PRENNENT DU TEMPS) OU LES FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS, ÉPLUCHURES DE LÉGUMES, THÉ EN VRAC, MARC DE CAFÉ + FILTRE

MATIÈRES SÈCHES/CARBONÉES
ESSUIE-TOUT + ROULEAU EN CARTON, PETIT CARTON D'EMBALLAGE, PLANTES VERTES, COQUILLES D'ŒUFS PRÉALABLEMENT CONCASSÉES, FLEURS FANÉES

CE PROCÉDÉ PERMET DE TRANSFORMER CETTE MATIÈRE ORGANIQUE EN COMPOST UTILISABLE ENSUITE DANS UN JARDIN, C'EST NATUREL ET GRATUIT !

JE NE COMPOSTE PAS
MÉGOTS DE CIGARETTES, POUSSIÈRES, MATIÈRES SYNTHÉTIQUES, PLASTIQUES, LES RESTES DE VIANDES, POISSONS, FROMAGES, LES OS ET LES ARÊTES, SACS PLASTIQUES (MÊME DITS COMPOSTABLES OU BIODEGRADABLES), RESTES DE REPAS GRAISSEUX, PRODUITS LAITIERS, BOIS TRAITÉS, VERNIS OU PEINTS, LITIÈRE ANIMALE, VÉGÉTAUX TRAITÉS, MALADES OU PARASITÉS, CENDRES

Pour obtenir des conseils, vous pouvez joindre la Direction de la Valorisation des Déchets au 04 68 08 63 40

Perpignan Méditerranée Métropole
Ponteilla-Nyls